

## CIL – MSME Loan

Project name:	CIL – MSME Loan
Country:	Tunisia
Project ID:	45638
Business sector:	Leasing
Public/Private:	Secteur privé
Target Board date:	12 March 2014
Status:	Board approved
Project description and objectives:	La BERD envisage d'accorder un prêt senior sans garantie dans la limite de 15 millions d'euros à la Compagnie Internationale de Leasing (« CIL»). CIL utilisera les fonds afin de les prêter à des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) en Tunisie.
Transition impact:	Le projet permettra de faciliter l'accès au financement des MPMEs en Tunisie, dans un contexte de rareté des liquidités dans le secteur financier. Le projet permettra également à CIL d'améliorer sa gestion des risques, sa gouvernance d'entreprise, ainsi que d'adopter progressivement les normes IFRS.
The client:	CIL est la 4ème société de leasing en Tunisie en termes d'actifs avec un bilan total de 176 millions d'euros au 30 Juin 2013 ; elle est la plus importante société de leasing indépendante (non-associée à une banque).
EBRD finance:	Prêt senior sans garantie dans la limite de 15 millions d'euros.
Total project cost:	Jusqu'à 15 millions d'euros (financement en euros).
Environmental and social categorisation, impact, and mitigation:	Catégorisée Institution Financière. CIL sera tenu de se conformer aux Exigences de Performance de la BERD numéros 2 et 9, de mettre en place des procédures E&S pour le Financement d'Entreprises de la Banque et de soumettre un Rapport Annuel Social et Environnemental.
Technical cooperation:	CIL bénéficiera d'une assistance technique pour améliorer sa gestion des risques et sa gouvernance d'entreprise et adopter les normes IFRS.
Business opportunities:	Merci de contacter la société cliente pour des opportunités d'affaires ou pour des offres de prestations.
General enquiries:	Pour des questions sur le projet autres que des offres de prestations merci de nous contacter au: Tel: +44 20 7338 7168; Fax: +44 20 7338 7380 Email: <a href="mailto:projectenquiries@ebrd.com">projectenquiries@ebrd.com</a>
Public Information Policy (PIP)	Le PIP définit la manière dont la BERD dévoile les informations et consulte avec les différentes parties prenantes afin de promouvoir une meilleure connaissance ainsi qu'une meilleure compréhension de ses stratégies, de ses politiques et de ses opérations.
Project Complaint Mechanism (PCM)	La BERD a mis en place le Project Complaint Mechanism (PCM)

---

afin de permettre l'examen indépendant des réclamations provenant d'un ou plusieurs individus ou d'organisations et en relation avec les projets financés par la Banque, qui sont suspectés ou susceptibles d'avoir causé préjudice. Les Règles de Procédure régissant le PCM se trouvent à l'adresse ci-dessous :

Toute réclamation dans le cadre du PCM doit être déposée au plus tard 12 mois après la dernière distribution des fonds par la BERD. Vous pouvez prendre contact avec un agent de PCM (au [pcm@ebrd.com](mailto:pcm@ebrd.com)) ou au Bureau Résident concerné et demander conseil si vous avez des doutes quant à la période, durant laquelle la plainte puisse être déposée.

---